# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2019

à 20 H 30

#### **Conseil Municipal:**

Présents: Tous les conseillers sauf Monsieur Alain PORTER (représenté par Mme Marianne LECOMTE), Mme Rachel COPPEE

Convocation du vendredi 02 février 2019

Madame Isabelle BOUCKSOM a été nommée secrétaire.

Le Maire commence la séance par faire part d'un souci concernant les demandes de subventions puisque le délai de rigueur pour le renvoi des dossiers était fixé au 18 janvier. Le Maire a appelé la sous-préfecture afin de bénéficier d'un délai supplémentaire, ce qui a été accepté.

## Le Maire énumère l'ORDRE DU JOUR,

- Délibération prix de vente du terrain le bois judas 190 000 euros, frais à charge de l'acquéreur
- Délibération acceptation choix AF membre du bureau en remplacement de M. Christian PONSIN par M. Maxime THOMAS
- Délibérations demandes de subvention diverses projet rue du Neuf Bourg et projet roller, BMX et parcours de santé
  - Deux délibérations ont été ajoutées à l'ordre du jour :
- autorisation de mandatement des dépenses avant le vote du budget pour payer (DIM électricité + Batidel fenêtres salle des mariages)

-Refus de faire passer les câbles Enedis par la D980

-Rattachement des 2 courts de tennis sur le projet Gros Buisson

# <u>Vente du terrain « le Bois Judas » cadastré AB 143 de 20291 m² à la Société Agencia de Reims pour 190 000 euros.</u>

Le Maire informe le conseil Municipal que la Société AGENCIA de REIMS a proposé d'acquérir le terrain communal « le Bois Judas » cadastré AB 143 d'une superficie totale de 2 hectares 02 ares 91 centiares pour 190 000.00 euros afin d'y créer un lotissement.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise la vente du terrain communal « le Bois Judas » cadastré AB 143 d'une superficie totale de 2 hectares 02 ares 91 centiares pour 190 000.00 euros
- charge le Maire de signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- charge Maître CALMET Thomas, notaire à MACHAUT (Ardennes), d'établir les actes.
- précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- **précise** que la présente vente relève du seul exercice de la propriété, sans aucune motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, la commune n'a donc pas la qualité d'assujetti à la TVA

Adopté à l'unanimité

# Remplacement de Monsieur Christian PONSIN en tant que Membre du bureau de l'Association Foncière de Bétheniville.

Le Maire informe le conseil Municipal que Monsieur Christian PONSIN était membre du bureau de l'Association Foncière de Bétheniville et qu'il avait été désigné par le Conseil Municipal sur proposition du Président de l'A.F.

Il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Le Président de l'AF a proposé que Monsieur Maxime THOMAS d'Hauviné (Ardennes) soit désigné en qualité de membre du bureau.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- désigne en qualité de membre du bureau Monsieur Maxime THOMAS d'Hauviné (Ardennes).

Adopté à l'unanimité

# <u>Demande de subvention DETR 2019 pour le projet d'aménagement des trottoirs Rue du Neuf bourg – Mise en accessibilité voirie.</u>

Le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la séance du 02 juin 2017, les plans du bureau d'études Béta-ingénierie sur le projet d'effacement de réseaux rue du Neuf Bourg avaient été validés.

Il rappelle que l'effacement de réseau d'éclairage public est pris en charge par la CU du Grand Reims (compétente pour l'éclairage public). Par contre, l'effacement des réseaux de télécommunication et l'aménagement des trottoirs rue du Neuf Bourg restent à la charge de la commune.

Le bureau d'études Beta-ingénierie a estimé ces travaux à 417 130.00 euros HT (prestations générales de 15 000.00 euros HT, trottoirs/parking de 369 185.00 euros HT, signalisation de 11 780,00 euros HT et aménagements de sécurité de type plateau surélevé de 21 165,00 euros HT)

A cela, il faut rajouter les frais de topographie et les frais du bureau d'études qui se montent à respectivement 1 770.00 euros HT et 25 813.00 euros HT.

Ce projet est donc estimé à 444 713 euros HT sans compter la partie assainissement eaux pluviales qui fera l'objet d'une demande DETR 2019 séparée.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DETR 2019, par les fonds libres et toutes autres subventions ou aides possibles telles que Conseil Départemental, CUGR, ...

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** la réalisation de ces travaux pour 2019-2020
- approuve le financement présenté par le Maire
- demande l'inscription du dossier au programme 2019 de la DETR

Adopté à l'unanimité

# <u>Demande de subvention au Conseil Départemental pour le projet d'aménagement des trottoirs Rue du</u> Neuf bourg – Mise en accessibilité voirie.

Le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la séance du 02 juin 2017, les plans du bureau d'études Béta-ingénierie sur le projet d'effacement de réseaux rue du Neuf Bourg avaient été validés.

Il rappelle que l'effacement de réseau d'éclairage public est pris en charge par la CU du Grand Reims (compétente pour l'éclairage public). Par contre, l'effacement des réseaux de télécommunication et l'aménagement des trottoirs rue du Neuf Bourg restent à la charge de la commune.

Le bureau d'études Beta-ingénierie a estimé ces travaux à 417 130.00 euros HT (prestations générales de 15 000.00 euros HT, trottoirs/parking de 369 185.00 euros HT, signalisation de 11 780,00 euros HT et aménagements de sécurité de type plateau surélevé de 21 165.00 euros HT)

A cela, il faut rajouter les frais de topographie et les frais du bureau d'études qui se montent à respectivement 1 770.00 euros HT et 25 813.00 euros HT.

Ce projet est donc estimé à 444 713 euros HT sans compter la partie assainissement eaux pluviales qui fera l'objet d'une demande du Conseil Départemental séparée.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée du Conseil Départemental, par les fonds libres et toutes autres subventions ou aides possibles telles que la DETR 2019, CUGR, ...

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** la réalisation de ces travaux pour 2019-2020
- approuve le financement présenté par le Maire
- demande l'inscription du dossier au programme 2019 du Conseil Départemental

Adopté à l'unanimité

# <u>Demande de subvention DETR 2019 pour le projet d'aménagement des trottoirs Rue du Neuf bourg – Mise en accessibilité voirie.</u> (partie eaux pluviales)

Le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la séance du 02 juin 2017, les plans du bureau d'études Béta-ingénierie sur le projet d'effacement de réseaux rue du Neuf Bourg avaient été validés.

Il rappelle que l'effacement de réseau d'éclairage public est pris en charge par la CU du Grand Reims (compétente pour l'éclairage public). Par contre l'effacement des réseaux de télécommunication et l'aménagement des trottoirs rue du Neuf Bourg restent à la charge de la commune.

Le bureau d'études Beta-ingénierie a estimé ces travaux à 661 160.00 euros HT (prestations générales, trottoirs/parking, signalisation, assainissement eaux pluviales et aménagements de sécurité de type plateau surélevé)

La partie assainissement eaux pluviales se monte à 244 030.00 euros HT.

Le Maire propose que cette partie de l'aménagement des trottoirs Rue du Neuf bourg soit inscrite à la DETR 2019 mais séparément du reste du projet. Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DETR 2019, par les fonds libres et toutes autres subventions ou aides possibles telles que Conseil Départemental et CUGR (fonds de concours).

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la réalisation de ces travaux pour 2019-2020
- approuve le financement présenté par le Maire
- demande l'inscription du dossier au programme 2019 de la DETR

Adopté à l'unanimité

# <u>Demande de subvention au Conseil Départemental pour le projet d'aménagement des trottoirs Rue du Neuf bourg-Mise en accessibilité voirie</u>. (partie eaux pluviales)

Le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la séance du 02 juin 2017, les plans du bureau d'études Béta-ingénierie sur le projet d'effacement de réseaux rue du Neuf Bourg avaient été validés.

Il rappelle que l'effacement de réseau d'éclairage public est pris en charge par la CU du Grand Reims (compétente pour l'éclairage public). Par contre l'effacement des réseaux de télécommunication et l'aménagement des trottoirs rue du Neuf Bourg restent à la charge de la commune.

Le bureau d'études Beta-ingénierie a estimé ces travaux à 661 160.00 euros HT (prestations générales, trottoirs/parking, signalisation, assainissement eaux pluviales et aménagements de sécurité de type plateau surélevé)

La partie assainissement eaux pluviales se monte à 244 030.00 euros HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée du Conseil Départemental, par les fonds libres et toutes autres subventions ou aides possibles telles que la DETR 2019, CUGR (fonds de concours).

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la réalisation de ces travaux pour 2019-2020
- approuve le financement présenté par le Maire
- demande l'inscription du dossier au programme 2019 du Conseil Départemental

Adopté à l'unanimité

# Demande de DETR 2019 pour le projet d'aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : piste de roller, piste de BMX, parcours de santé et rénovation des 2 courts de tennis.

Le Maire informe le conseil Municipal que lors de la réunion de la commission des sports, fêtes, loisirs et jeunesse du 5 décembre 2018, il a été évoqué le projet d'aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : création d'une piste de roller, d'une piste de BMX, d'un parcours de santé et de la rénovation des 2 courts de tennis.

Ce projet d'ensemble a été estimé à 154 741,16 euros HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DETR 2019, par les fonds libres et toutes autres subventions ou aides possibles telles que Conseil Départemental, CUGR, CNDS, Régions Grand Est, Fédération Française de Roller.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le projet de la commune concernant les aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : piste de roller, piste de BMX, parcours de santé et rénovation des 2 courts de tennis
- décide la réalisation de ces travaux pour 2019
- approuve le financement présenté par le Maire
- demande l'inscription du dossier au programme 2019 de la DETR

Adopté à l'unanimité

# Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet d'aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : piste de roller, piste de BMX, parcours de santé et rénovation des 2 courts de tennis.

Le Maire informe le conseil Municipal que lors de la réunion de la commission des sports, fêtes, loisirs et jeunesse du 5 décembre 2018, il a été évoqué le projet d'aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : création d'une piste de roller, d'une piste de BMX, d'un parcours de santé et de la rénovation des 2 courts de tennis.

Ce projet d'ensemble a été estimé à 154 741,16 euros HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée auprès du Conseil Départemental, par les fonds libres et toutes autres subventions ou aides possibles telles que DETR 2019, CNDS, Régions Grand Est, Fédération Française de Roller.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le projet de la commune concernant les aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : piste de roller, piste de BMX, parcours de santé et rénovation des 2 courts de tennis
- décide la réalisation de ces travaux pour 2019
- approuve le financement présenté par le Maire
- demande l'inscription du dossier au programme 2019 du Conseil Départemental

Adopté à l'unanimité

# Demande de subvention auprès de la Région Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine pour le projet d'aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : piste de roller, piste de BMX, parcours de santé et rénovation des 2 courts de tennis.

Le Maire informe le conseil Municipal que lors de la réunion de la commission des sports, fêtes, loisirs et jeunesse du 5 décembre 2018, il a été évoqué le projet d'aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : création d'une piste de roller, d'une piste de BMX, d'un parcours de santé et de la rénovation des 2 courts de tennis.

Ce projet d'ensemble a été estimé à 154 741,16 euros HT.

Ainsi, Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que la Région Grand Est subventionne certains projets des communes rurales dont les terrains de sports.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DETR 2019, par les fonds libres et toutes autres subventions ou aides possibles telles que Conseil Départemental, CUGR, CNDS, Régions Grand Est, ....

Il propose donc que la commune sollicite aussi une subvention auprès de la Région Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine le projet d'aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : piste de roller, piste de BMX, parcours de santé et rénovation des 2 courts de tennis.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confirme la réalisation de ces travaux pour 2019
- demande l'inscription du dossier pour une subvention auprès de la Région Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Adopté à l'unanimité

# Demande de subvention auprès du CNDS pour le projet d'aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : piste de roller, piste de BMX, parcours de santé et rénovation des 2 courts de tennis.

Le Maire informe le conseil Municipal que lors de la réunion de la commission des sports, fêtes, loisirs et jeunesse du 5 décembre 2018, il a été évoqué le projet d'aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : création d'une piste de roller, d'une piste de BMX, d'un parcours de santé et de la rénovation des 2 courts de tennis.

Ce projet d'ensemble a été estimé à 154 741,16 euros HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée auprès du CNDS, par les fonds libres et toutes autres subventions ou aides possibles telles que DETR 2019, Conseil Départemental, Régions Grand Est, Fédération Française de Roller et de tennis.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que notre commune est éligible au financement du CNDS dans le cadre de l'enveloppe « Héritage et société » car même si la commune est sortie au 1<sup>er</sup> juillet 2017 de la liste des communes en Zone de revitalisation rurale, elle bénéficie des effets du dispositif jusqu'au 30 juin 2020. Donc, il propose que la commune sollicite aussi une subvention auprès du CNDS pour le projet concernant les aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : piste de roller, piste de BMX, parcours de santé et rénovation des 2 courts de tennis

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confirme la réalisation de ces travaux pour 2019
- demande l'inscription du dossier pour une subvention auprès du CNDS

Adopté à l'unanimité

# <u>Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Roller et Skateboard pour le projet</u> 'Création d'une piste de roller'.

Le Maire informe le conseil Municipal que lors de la réunion de la commission des sports, fêtes, loisirs et jeunesse du 5 décembre 2018, il a été évoqué le projet d'aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : création d'une piste de roller, d'une piste de BMX, d'un parcours de santé et de la rénovation des 2 courts de tennis.

Ce projet d'ensemble a été estimé à 154 741,16 euros HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée auprès du Conseil Départemental par les fonds libres et toutes autres subventions ou aides possibles telles que DETR 2019, CNDS, Régions Grand Est, ...

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que notre commune sollicite aussi une subvention auprès de la Fédération Française de Roller et Skateboard pour la partie du projet concernant la piste de roller qui représente tout de même un coût de 83 914,00 euros HT.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confirme la réalisation de ces travaux pour 2019
- **demande** l'inscription du dossier pour une subvention auprès de la Fédération Française de Roller et Skateboard pour le projet 'Création d'une piste de roller'

Adopté à l'unanimité

# <u>Demande de subvention auprès de la Fédération Française de tennis pour le projet de rénovation des 2 courts de tennis de Bétheniville.</u>

Le Maire informe le conseil Municipal que lors de la réunion de la commission des sports, fêtes, loisirs et jeunesse du 5 décembre 2018, il a été évoqué le projet d'aménagements sportifs de la zone « le Gros Buisson » : création d'une piste de roller, d'une piste de BMX, d'un parcours de santé et de la rénovation des 2 courts de tennis.

Ce projet d'ensemble a été estimé à 154 741,16 euros HT.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée auprès du Conseil Départemental par les fonds libres et toutes autres subventions ou aides possibles telles que DETR 2019, CNDS, Régions Grand Est, ...

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que notre commune sollicite aussi une subvention auprès de la Fédération Française de Tennis pour la partie du projet concernant la rénovation des 2 courts de tennis de Bétheniville c'est-à-dire 9 954.50 euros HT.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confirme la réalisation de ces travaux pour 2019
- **demande** l'inscription du dossier pour une subvention auprès de la Fédération Française de Tennis pour la partie rénovation des courts de tennis.

Adopté à l'unanimité

# Autorisation N°2 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice, les dépenses suivantes :

- Mise aux normes de l'électricité salle des mariages (entreprise DIM électricité de Selles)
- > Fenêtres et portes Mairie et annexe Mairie poste : Mise aux normes AD'AP (entreprise BATIDEL de Tinqueux.

Il précise que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ».

Il indique que le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 229 737.79 euros. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc de 57 434.45 euros (25 % du montant précité).

# Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- d'autoriser le Maire, à engager liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessus, pour un montant total 14 540 euros (Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption).

Adopté à l'unanimité

# Refus d'autoriser la société Enedis à passer des câbles haute tension souterrains pour le raccordement du parc éolien du Mont des 4 faux sur la route départementale 980 (intramuros).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération N° 10 en date du 06 mars 2017, la commune a émis un avis défavorable au projet de parc éolien du Mont des 4 Faux situé au Sud-Est de Rethel, et au Sud-Ouest de Vouziers.

Le Préfet a validé le projet.

Par délibération N°30 en date du 17 août 2017, le Conseil Municipal avait refusé de signer une convention avec la Société ENEDIS leur accordant une servitude de passage pour le raccordement électrique (Haute Tension) sur un chemin appartenant à la commune de Bétheniville contre une indemnité globale et forfaitaire de 20.00 euros.

Aujourd'hui, la Société Enedis a revu son projet et a présenté plusieurs solutions pour le passage de leurs câbles notamment le passage de leurs câbles sur la départementale 980 intra-muros.

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **refuse** d'autoriser le passage des câbles haute tension souterrains pour le raccordement du parc éolien du Mont des 4 faux sur la route départementale 980 intra-muros.

Adopté à l'unanimité

# **Questions diverses:**

#### \*Bois Judas

L'antenne Orange va être déplacée (SFR est parti) dans la pointe du terrain « le Gros Buissson ».

Un conseiller pose la question de la proximité des maisons. Le Maire répond qu'elle n'est pas plus près qu'avant et fait la comparaison avec la ville où il y a des antennes partout mais les habitants ne les voient pas. Le terrain étant plus haut qu'à Bois Judas le rayonnement sera meilleur.

Agencia propose un projet de 37 maisons. Ce projet sera réalisé en 3 phases (1ere phase de 100 000€ et l'année suivante la 2<sup>ème</sup> à 90 000€). Un ralentisseur est prévu à l'entrée du village coté Hautviné. Agencia se rapprochera de la famille Potellet pour la 3<sup>ème</sup> phase.

Le PLU doit être validé pour lancer les permis de construire donc les travaux débuteront en 2020.

Agencia se chargera de vendre les terrains et les particuliers choisiront leur constructeur.

Un conseiller demande à ce qu'un papier soit signé pour garantir la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase (pas comme le rond-point ...)

Le Maire rappelle qu'une classe de maternelle va fermer à la rentrée et qu'il est donc urgent d'avoir de nouveaux habitants au risque de devoir fermer une classe élémentaire dans quelques années

## \*Rue du Neuf Bourg

Le Grand Reims tarde à signer le devis pour les candélabres, il y a urgence (12 semaines de délai pour la commande des candélabres). La pose est prévue fin du premier semestre.

Un diagnostic sera réalisé afin d'analyser le fond de forme rue du neuf bourg ainsi que le dépistage d'amiante et d'hydrocarbure (coût élevé en cas de résultat positif).

Une réunion s'est tenue le 06 février à laquelle tous les habitants de la rue du Neuf Bourg ont été conviés. Une ébauche de plan d'aménagement a été exposée sur table afin que chacun puisse en prendre connaissance et exprimer son opinion. La question a été abordée pour le ralentissement des voitures — les habitants doivent réfléchir à des idées qu'ils pourront soumettre lors d'une prochaine réunion.

L'abattage des arbres aura lieu au printemps.

#### \*Rue de Munet

Le maire rappelle que l'enrobé rue Munet s'est faiencé alors qu'il n'a que deux ans ! Le Maire en a parlé au CIP nord ainsi qu'au Vice- Président Départemental ayant la compétence voirie. Une réflexion est en cours (purges ou réfection de la chaussée)

#### \*Neige

Le déneigement a été assuré par M. Paladini qui a passé une lame dans le village et les employés communaux ont fait le salage.

Le Maire déplore que des habitants de villages voisins soient venus chercher du sel dans les bacs de Bétheniville, d'autre part, il rappelle aux habitants que le sel doit servir uniquement pour déneiger le devant des habitations (trottoirs) et non pas les jardins ou terrasses.

#### \*Mairie

Le carrelage a été posé dans la salle des mariages. Les fenêtres seront posées mardi et les plinthes mercredi.

#### \*Mini crèche

Une mini crèche devait se créer sur un terrain communal rue de la Crayère mais comme la Mairie n'avait reçu aucunes nouvelles des lanceurs du projet, Mme Lecomte a téléphoné. Finalement les responsables de ce projet pensaient louer une maison privée à la place du terrain communal, qu'ils réaménageraient eux-mêmes. Donc la crèche ne se fera pas pour l'instant sur la parcelle communale. Le Maire déplore cet agissement qui a empêché une vente.

#### \*Salle des fêtes

Une demande de devis a été faite pour un nouveau podium, l'actuel étant non homologué. Un devis pour un podium aux toutes dernières normes a été proposé par la société ATS pour la somme de 3 800 TTC.

Un ravalement de la façade de la salle des fêtes sera fait au printemps par les employés communaux ainsi qu'un auvent afin de protéger de la pluie.

## \*Colombarium

Seul un devis a été reçu pour le moment.

## \*Zone « le Gros Buisson »

M. Dessertenne montre le plan d'aménagement de la zone « le gros buisson » proposé lors de la dernière réunion de la commission sports, fêtes et loisirs.

# \*Zone commerciale - Dupeux

Pas d'avancées pour le moment. Le Maire va relancer le mandataire.

# \*Association Pétanque Loisirs

Suite aux différentes effractions au terrain de foot, l'association demande s'il serait possible de préférer un bâtiment en dur plutôt qu'un chalet près du terrain de pétanque.

Le maire répond qu'un permis de construire est obligatoire dans le cas d'une construction en dur et qu'un bâtiment en béton dépareillerait dans cet espace vert.

Une proposition est faite de construire un chalet ouvert avec un bar ; il n'y aurait donc pas de problème de vandalisme

Concernant l'éclairage du terrain de pétanque, le Maire dit que ce sera fait l'an prochain en même temps que les terrains de foot.

Il est envisageable de mettre des bancs autour du terrain de pétanque, même si un conseiller trouve que c'est dangereux pour les spectateurs.

Le Maire propose d'aller voir sur place avec le président de l'association de la pétanque pour refaire l'aménagement des terrains.

# \*Commission Noël

Une habitante a suggéré que les bénéficiaires des colis de Noël soient invités aux vœux du Maire. Actuellement seuls les doyens du village sont invités car il y aurait trop de monde. Le Maire propose cependant de les rencontrer pour partager la galette des rois, en présence des adjoints et conseillers municipaux dès l'année prochaine.

# \*Bibliothèque

Emilie et Prisca arrêtent les animations 'bébés lecteurs' et 'mini lecteurs. Le Maire les remercie pour leurs implications ces dernières années. Chrystel Hurtaux va reprendre le flambeau dès le 25 février.

## \*Camion de pompiers

M. le Maire a rencontré le Président de l'association CART à qui la Mairie a donné l'ancien camion des pompiers ; le véhicule sera exposé lors de la brocante 2020 ou 2021 une fois restauré. Le Maire remercie le Président qui a offert un carton de champagne à la commune.

## \*Commission sports, fêtes et loisirs

M. Dessertenne a été contacté par M. Philippe Bacquenois de l'association des Monts de Champagne qui propose de faire une expo sur Catherine Hessling et de diffuser le film sur cette Béthenivilloise célèbre. Il demande s'il serait possible de lui prêter une salle pour la projection. Le Maire propose celle de Bétheniville si elle est disponible à la date convenue.

L'association recherche des personnes pour monter l'exposition à partir de documents qui seront prêtés.

## Association 'Bétheniville en fleurs'

M. le Maire a rencontré les membres de l'association afin de trouver un accord sur le rôle de chacun. La commune s'occupera du rond-point version aérienne avec pose d'un tri branche l'été et d'un sapin l'hiver. L'association se chargera du fleurissement au sol en été et décoration en hiver. L'association mettra également des bacs sur les candélabres au rond-point ainsi que sur la place du 8 mai. Le fleurissement de ces bacs sera fait par les membres de la commission.

# \*Vidéosurveillance

M. Paladini parle des caméras. Un courrier va être envoyé au Colonel de gendarmerie de Châlons afin de mettre en place en collaboration avec des services spécialisés de la Gendarmerie des caméras de surveillance, la signalétique ainsi que les différentes demandes de subventions.

# \*L'agence postale

Le coût du renouvellement du mobilier, de la signalétique et du matériel informatique sera pris en charge par la poste. Le reste sera pris en compte par le département et la commune.

FIN DE REUNION A 23h55